

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping.

CONDITIONS DU CONTRAT

1. Le preneur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping ainsi qu'aux conditions générales de réservation et aux conditions générales d'annulation qu'il aura dûment validées et acceptées pour que sa réservation soit entérinée.
2. La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
3. Aucun remboursement n'est possible pour tout séjour écourté (départ anticipé ou arrivée tardive). Tout départ anticipé entraînera une remise à disposition de l'emplacement en faveur du camping. Il vous incombera de prendre vos dispositions avec vos gardiennages correspondants le jour de votre départ.
4. L'occupation des emplacements camping réservés s'effectue à partir de 14h00 le jour de l'arrivée et les emplacements doivent être libérés avant 11h00 le jour du départ. Pour les locations l'arrivée s'effectue à partir de 16h et le départ avant 10h.
5. En cas d'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement reste disponible 24h00 après la date d'arrivée (le lendemain à 14h00) mentionnée sur le contrat, passé ce délai, l'emplacement devient disponible pour le Camping Beauregard Plage et les arrhes ne seront pas remboursées.
6. La réservation d'un emplacement spécifique est possible mais non garantie. À tout moment, la direction se réserve le droit de modifier l'attribution de l'emplacement pré réservé au bénéfice d'un autre appartenant à la même catégorie d'emplacement.
7. Non accompagnés de leurs parents, les mineurs ne sont pas admis. Les décharges parentales ne sont pas acceptées.
8. Tous vos équipements et véhicules (caravanes, remorques, voitures, camping-cars) doivent être assurés pendant la durée de votre séjour. L'attestation pourra vous être demandée par l'établissement.
9. **Le certificat électrique de votre véhicule peut vous être demandé**, vous devez être capable de le fournir tout au long de votre séjour. De plus, pour garantir la sécurité de tous, une attention particulière sur les installations électriques est demandée, les triplettes surchargées et usées ainsi que les rallonges scotchées avec domino ne sont pas autorisées, les dérouleurs doivent être entièrement déroulés. Pour les caravanes et campings-cars de plus de 20ans, merci de vérifier vos appareils avant votre arrivée sur site (frigos, clim,...)
10. Le camping Beauregard Plage se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement ou emplacement loué.
11. Tous les locatifs sont non fumeur, les animaux n'y sont pas acceptés ainsi que les tentes et auvent supplémentaires. Il s'agit d'un quartier locatif piéton, une place de parking est attribuée à chaque hébergement mais elle ne se situe pas dans le quartier.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Beauregard Plage informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES EMBLEMENTS

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 130 € doit être réglé au moment de la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation. (130€ d'acompte + solde du séjour).
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde par le client au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour, le camping Beauregard Plage se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location, les sommes déjà versées seront conservées par le camping.

Pour les emplacements avec sanitaire privé, une caution vous sera demandée à l'arrivée en carte bancaire.

CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LES LOCATIFS

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du montant total du séjour doit être réglé au moment de la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation. (30% d'acompte + solde du séjour).
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde par le client au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour, le camping Beauregard Plage se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location, les sommes déjà versées seront conservées par le camping.

Une caution de 200€ vous sera demandée à l'arrivée en carte bancaire.

CONDITIONS D'ANNULATION DU CONTRAT

Le camping Beauregard Plage vous propose une assurance Annulation et Interruption en supplément dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers (voir conditions ci-jointes). En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Quelles que soient les raisons de l'annulation de votre contrat vous devez en avertir le Camping Beauregard Plage par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou par e-mail à l'adresse : reception@beauregardplage.com car il ne pourra pas être reporté sur une autre année.

ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Camping Beauregard Plage, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 90 jours.
Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Camping Beauregard Plage.
2. Toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues les sommes versées d'avance seront remboursées dans un délai de 90 jours.
Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Camping Beauregard Plage. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.
3. Dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Camping Beauregard Plage donnera lieu au remboursement des sommes payées d'avance dans un délai de 90 jours.
Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Camping Beauregard Plage.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. Le bureau d'accueil

Les horaires d'ouverture de la réception sont affichés. Vous y trouverez tous les renseignements sur les installations, la sécurité, la plage et des informations sur les environs.

2. L'inscription

Les formalités complètes d'inscription seront obligatoirement effectuées par le responsable du véhicule/de la réservation avant toute installation.

3. Les invités de nos campeurs

Les invités de nos clients, doivent impérativement se faire inscrire muni d'une pièce d'identité à la réception pour leur enregistrement comme "visiteur". S'ils souhaitent passer la nuit ils seront enregistrés comme " personne supplémentaire" dans le respect du nombre de personne autorisée sur l'emplacement, à savoir 6 personnes.

4. La circulation en voiture

Les véhicules compris dans le forfait doivent stationner sur la parcelle louée. Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules préalablement inscrits et munis d'un badge magnétique pour la barrière automatique. Ce badge est délivré à la réception contre une caution de 20 euros. Chaque badge correspond à un véhicule et ne doit pas être utilisé pour un autre véhicule. L'accès en voiture dans l'enceinte du camping est interdit de 23h00 à 07h00 du matin en haute saison et de 22h00 à 08h00 du matin en basse saison. La vitesse des véhicules à l'intérieur du camping est limitée à 10 km/heure.

5. Les chiens

Les chiens sont interdits en juillet et en août sous peine d'exclusion immédiate et sans remboursement. En basse saison, les chiens sont acceptés avec supplément de prix et devront être tenus en laisse et resteront sous la surveillance de leur propriétaire. Leur propriétaire devra présenter à son arrivée le carnet de vaccination à jour. Le vaccin contre la rage est obligatoire. Les propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas autorisés. Les animaux ne sont pas acceptés dans nos hébergements locatifs peut importe la saison.

6. Les sanitaires

Les jeux y sont interdits. Les parents doivent accompagner leurs enfants dans les sanitaires.

7. La sécurité

Les feux de bois et barbecue à charbon sont interdits sur les emplacements. Les barbecues électriques sont tolérés sous haute surveillance et avec l'accord de la réception du Camping.

8. « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. »

Les campeurs sont priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins entre 23 heures et 7 heures du matin.

9. Les bracelets

LE PORT DU BRACELET EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CAMPEURS DURANT TOUT LE SEJOUR. (en haute saison)

10. Occupation de l'emplacement

Le nombre de personne par emplacement est limité à 6 quel que soit leur âge. Seul les tapis de sol sont autorisés. Afin de préserver la qualité de votre environnement, les bâches de sol sont interdites.

La recharge des véhicules électriques et hybrides est strictement interdite sur le camping sous peine d'exclusion immédiate et sans remboursement.

11. **Le certificat électrique de votre véhicule peut vous être demandé**, vous devez être capable de le fournir tout au long de votre séjour. De plus, pour garantir la sécurité de tous, une attention particulière sur les installations électriques est demandée, les triplettes surchargées et usées ainsi que les rallonges scotchées avec domino ne sont pas autorisées, les dérouleurs doivent être entièrement déroulés. Pour les caravanes et campings-cars de plus de 20ans, merci de vérifier vos appareils avant votre arrivée sur site (frigos, clim,...)

Médiation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr